



Recommandation de sécurité No. 167

Date de la publication	31.08.2021
No. reg. du rapport final	2020101901
Déficit de sécurité	<p>Le 19 octobre 2020, un contrôleur technique a perçu un sifflement provenant d'un wagon-citerne stationné à la gare de triage CFF de Bâle et il a constaté que de la vapeur s'échappait d'un trou à peine visible. Il s'est plaint de malaises et a été amené à l'hôpital pour un contrôle. Le 6 juillet 2021 à Lüsslingen, le conducteur d'une locomotive effectuant des mouvements de manœuvre a constaté que de la fumée bleue s'échappait pendant le trajet. Lors du contrôle, il a remarqué que de la fumée et du liquide s'échappaient d'un petit trou à proximité de du couvercle du trou d'homme d'un wagon-citerne contenant de l'acide chlorhydrique.</p> <p>En l'espace de neuf mois, des fuites d'acide chlorhydrique se sont produites en Suisse à la gare de triage CFF de Bâle et à Lüsslingen. Les wagons-citernes concernés étaient des wagons Zacns de construction identique.</p> <p>Les résultats provisoires des enquêtes permettent de conclure que le revêtement protecteur des wagons-citernes Zacns de la série N-310-02 ne garantit pas toujours la protection nécessaire de la citerne en acier lors du transport des marchandises dangereuses et que, par conséquent, la citerne risque d'être percée en raison de la corrosion. Une fuite de marchandises dangereuses d'un wagon-citerne présente un risque important pour le personnel, les passagers, la population et l'environnement.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Sur la base de l'article 26, paragraphe 2, de la directive (UE) 2016/798 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à la sécurité ferroviaire, le SESE recommande à l'Office fédéral des transports (OFT) de transmettre la recommandation de sécurité suivante à l'autorité de surveillance de l'État membre où les wagons sont immatriculés (NSA-NL) et à l'autorité de surveillance de l'État membre où l'ECE responsable a son siège (NSA-FR) :</p> <p>Le SESE recommande que tous les wagons-citernes Zacns de la série N-310-02 équipés du revêtement protecteur HAW-H94 soient mis hors service et que ce revêtement soit examiné par un organisme indépendant. En parallèle, et en tenant compte des résultats de l'examen, le SESE recommande de déterminer si cette problématique touche d'autres wagons-citernes équipés d'un revêtement comparable et de prendre des mesures appropriées le cas échéant.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Partiellement mise en œuvre. L'Office fédéral des transports (OFT) confirme avoir transmis le rapport intermédiaire aux autorités de surveillance étrangères concernées aux NL, en FR, en DE et en SK. En outre, l'OFT a formulé différentes mesures visant à clarifier l'état

et les améliorations pouvant être apportées au revêtement protecteur des wagons-citernes.

**Rapport final concernant la
recommandation de sécurité**

Zwischenbericht
Vorbericht
